

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2007-04-05
Date de Convocation : 2/04/2007
Nombre de délégués : 30 Présents : 29 Absents : 1 Votants : 30

L'an **deux mil sept**, le 12 avril 2007 à 20 h 30,  
Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents (29) :  
C. de Vimal ; N. Liévans ; V. Carpentier ; G ; Bolac ; D. Melou ; P. Leromain ; D. Costa ; E. Lefèbvre ; C. Lamy ; J. Techer ; M. Lethuillier ; C. Boucher ; D. Pautrat ; B. Perrot ; G. Fournier ; B. Letellier ; M. Maisons ; J-C. Goyer ; G-R. Legeay ; D. Chéron ; E. Gambuto ; J-C. Lavigne ; C. Matelet ; G. Maufrais ; Y. Relier ; P. Dumas ; J-D. Clément ; C. Deseyne ; D. Baubion

<b>Objet : Plan de financement Actipôle 12 – site « Les Merisiers »</b>
---

Etaient absents excusés : G. Soret ; J. Ségui-Rohée

Pouvoirs (1) : M. Chassard à D. Pautrat

Vu la délibération n°2005-03-01 en date du 15 mars 2005 relative au plan de financement du Parc d'activités communautaire sur le site « Les Merisiers » à Germainville

Vu la délibération n°2007-04-02 en date du 12 avril 2007, relative aux acquisitions foncières sur le site « Les Merisiers » à Germainville

Considérant l'état des d'avancement des négociations amiables ayant abouti à la signature de promesses de vente

Le Président propose de modifier le plan de financement initialement prévu, comme suit :

**Dépenses**

	Montant €h.t.
Valeur vénale	285 256
Indemnités d'éviction	84 211
Frais de notaire	8 012
Frais négociation SAFER	32 913
Etudes environnementales et de maîtrise d'oeuvre	91 215
Archéologie préventive prescrite	126 017
<b>TOTAL</b>	<b>627 624</b>

**Recettes**

	Montant €h.t.	Taux
CG28 Zones d'équilibre	251 050	40%
Etat DDR	251 050	40%
CCLVD Autofinancement	125 525	20%
<b>TOTAL</b>	<b>627 624</b>	<b>100%</b>

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil communautaire

**Autorise** le Président à effectuer les demandes de financement correspondantes

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire

Reçu en Sous Préfecture le :  
Publié ou Notifié le :

Le Président

